



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 1.2.2 : JUSTICE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES Deuxième réunion

PRÉPARATION D'UN MANUEL

Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public

Paris (FR), du 27 au 29 novembre 2012

Conclusions finales

La 2e réunion du Groupe de travail 1.2 Justice et nouvelles technologies : « Manuel décrivant les approches et bonnes pratiques par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies pour la gestion des cas, la circulation des documents, la collecte des données dans le domaine juridique et la communication de la jurisprudence au public » de la composante Accès à la justice et aide judiciaire du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue les 27, 28 et 29 novembre 2012 à Paris.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban et Tunisie.

Par ailleurs, M. Patrice Budry, Gestionnaire de programmes, Section Droits de l'Homme, société civile et gouvernance, Délégation de l'Union européenne en Egypte, a également pris part à la réunion. Un représentant de la SOFRECO a suivi une partie de la réunion et une experte travaillant pour la CEPEJ du Conseil de l'Europe est intervenue au cours de la deuxième journée de la réunion.

La réunion fut ouverte par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, et par M. Patrice Budry, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Elle fut close également par M. Salcedo Velasco et M. Patrice Budry.

Les principales questions proposées pour la discussion durant cette réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, M. Javier Monsó Briñardeli, chargé de ce groupe de travail.

Un exposé fut fait pendant la réunion sur « L'accès à la justice et les nouvelles technologies : l'approche adoptée par la CEPEJ » par Christel SCHURRER, Experte des systèmes judiciaires européens pour la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), Conseil de l'Europe. Au cours de son exposé, l'experte a fait une présentation générale du secteur de la justice au Conseil de l'Europe ; elle a aussi présenté le Conseil consultatif de juges européens (CCJE) et a expliqué les principaux objectifs poursuivis par la CEPEJ. Ensuite, elle a donné un aperçu plus détaillé du travail réalisé par la CEPEJ dans le domaine de l'accès à la justice et l'usage des nouvelles technologies. A cet égard, elle a souligné les rapports d'évaluation de la CEPEJ qui analysent des aspects concrets tels que le budget consacré aux nouvelles technologies, les nouvelles

technologies et l'information des usagers ou encore l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les tribunaux (e-justice et e-tribunaux).

Cet exposé fut suivi d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette deuxième réunion leur a permis de :

- a) Valider les informations obtenues lors de la première réunion et avancer dans l'identification des critères qui peuvent être traduits en bonnes pratiques dans le domaine de l'accès à la justice et nouvelles technologies et qui ont été acceptés par consensus général par les experts participant à cette deuxième réunion. Par ailleurs, on a aussi présenté à cette occasion une version avancée de l'ébauche des documents de travail élaborés à la suite de la première réunion.
- b) Plus concrètement, les participants ont eu l'occasion d'avoir une discussion approfondie sur les questions suivantes : direction et développement stratégique des TIC, niveau technologique, niveau d'utilisation des TIC, niveau de formation aux TIC, cadre juridique des TIC, niveau de connaissance des TIC de la part des citoyens, niveau d'accès des citoyens, niveau d'accès des professionnels, portails/sites d'information des citoyens, protocoles, harmonisation des documents, signature électronique, centres d'accès commun, dossier électronique et registres de l'administration de la justice.
- c) Débattre des questions susmentionnées afin de recenser les principaux besoins/problèmes en la matière dans les pays bénéficiaires participant à cette réunion.
- d) Apprendre que les réunions et le travail entre les réunions seront reliés par le biais d'une plateforme virtuelle (forum séparé, fichier documents, etc.) mise au point spécialement pour ce groupe de travail sur le site du projet, ce qui permettra de garantir un échange continu d'informations et de contributions éventuelles.
- e) Promouvoir la compréhension et la connaissance mutuelles des différents systèmes judiciaires concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la justice dans les différents pays qui ont pris part à la réunion.
- f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens en matière de justice.
- g) Arriver à un premier accord sur le contenu, les bonnes pratiques, du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses trois réunions.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les trois réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de 3 réunions, la dernière étant prévue en mars 2013, les participants sont convenus de poursuivre la discussion sur toutes ces questions au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet.

Les participants ont été informés de ce que la troisième et dernière réunion de ce groupe de travail est prévue pour les 12-14 mars 2013.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, au ministère français de la Justice et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Paris, le 29 novembre 2012